

JEUDI 26 JANVIER 2017

CONFÉRENCE DE PRESSE



**LE PERSONNEL DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE SENS MENACÉ !**

Les salariés sortent de leur silence

MJC – 3 Place Etienne Dolet – 89100 SENS

direction@mjc-sens.com – www.mjc-sens.com – 03 86 83 86 00

Communiqué de presse des salariés

Après le passage en force de la mairie en date du jeudi 5 janvier, et la venue de la police municipale accompagnée du DGA Gérald Packo le mercredi 25 janvier à 18h10 pour pénétrer dans nos locaux, nous souhaitons exprimer notre mal être dans la situation que nous impose la mairie.

En effet, le jeudi 5 janvier, la présence des policiers municipaux pour permettre à la mairie le changement de serrures de la Fabrique nous a bouleversés.

Ce mercredi 25 janvier, le harcèlement se poursuit avec la tentative d'intrusion par les accès secondaires de la MJC dans nos locaux de 4 agents de la police municipale pendant que des jeunes ont des activités d'enseignements artistiques. Nous avons dû intervenir pour faire respecter les décisions du tribunal administratif de Dijon en date du 22 et 30 décembre et protéger nos adhérents.

C'est l'intervention de trop pour nous salariés !!!

Nous souhaitons informer le public sénonais que les salariés sont mis à mal dans cette situation très particulière, que la mairie ne nous respecte pas et cela depuis l'annonce du 21 octobre quand nous avons été mis devant le fait accompli.

Nous ne sommes pas reconnus par la mairie, elle passe par-dessus les procédures légales pour nous convoquer aux entretiens d'embauche, elle nous envoie un huissier de justice pour nous intimider et nous obliger à répondre favorablement à la convocation.

La venue d'un huissier de justice sur notre lieu de travail nous a quelque peu perturbés, nous étions à cent mille lieux de penser que cet acte venait de la mairie. Pour information, le coût d'un tel courrier par un huissier de justice coûte 54,45 euros par lettre de convocation.

La mairie ne nous a jamais, nous salariés, mis en mesure de discuter de la reprise de nos contrats de travail, à aucun moment elle a sollicité la déléguée du personnel pour échanger avec elle sur cette reprise. Non elle a préféré convoquer individuellement le personnel, sans avoir négocié avec notre employeur, ce qui nous mettait donc en porte à faux à son égard et en situation de déloyauté. Nous avons vite compris qu'il s'agissait d'une stratégie, nous ne sommes pas dupes.

De plus, la mairie fait courir des propos calomnieux sur certains de nos collègues, nous avons bien compris leur stratégie à discréditer le personnel de la MJC et de ce fait l'association. Aucun respect, que du mépris, donc les salariés vont mal, les propos de certains salariés sont inquiétants et nous sommes plus que jamais solidaires et déterminés s'il arrivait un problème à un de nos collègues.

Nos congés de fin d'année ont été hachurés, réduits car nous devons rattraper le retard sur les bilans de nos actions afin d'honorer nos engagements auprès de nos financeurs.

Fort heureusement nous avons pu passer les deux réveillons plus sereinement grâce aux deux référés déposés au Tribunal administratif de Dijon que nous avons gagné. Nous salariés, comme nos élus de la MJC, nous n'avons plus de vie privée, et pourtant nous sommes aussi des parents, des femmes et des maris !!!

Mais Madame Marie Louise FORT, député maire s'assoie sur les décisions de justice et l'état de droit

D'où vient le danger ?

Le 21 octobre 2016, la présidente de l'association est convoquée par Madame le Député maire de Sens qui lui annonce la non reconduction de la mise à disposition des locaux et l'arrêt des subventions de fonctionnement qui permet à l'association d'exister.

La ville a simplement décidé de s'approprier l'actif de la MJC et de condamner à mort l'association en lui coupant brutalement son financement.

Elle entend ainsi s'accaparer, le travail de l'association en reprenant et les salariés et les activités rentables de la Maison des Jeunes et de la Culture et ce sans aucune négociation préalable.

Alors où est le problème ?

La ville multiplie les voies de faits et ne respecte pas les procédures légales, elle critique la décision de l'association qui demande à un avocat de la conseiller pour établir un dialogue respectueux des deux parties, pour trouver une solution commune comme le conseille la loi sur la médiation.

Les militants de l'association tentent désespérément de se faire entendre de la municipalité en organisant une rencontre d'adhérents, un rassemblement festif sur la place de la République avec 800 personnes sensibilisées, suivie d'une marche solidaire et festive de plus de 300 personnes.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, où le quorum est plus que largement atteint, elle interroge ses adhérents sur son avenir, elle obtient le soutien massif pour la poursuite des activités en l'état.

Une pétition à l'initiative des adhérents compte actuellement plus de 4500 signatures (internet et papier)

Le livre d'or s'enrichit encore de messages (près de 850) de révolte et de soutien pour le respect de la liberté d'expression. L'annonce de la délibération du tribunal administratif de Dijon a atteint plus de 8000 internautes sur le compte Facebook de la MJC de Sens.

La MJC cherche alors dans un premier temps à faire respecter ses droits par un premier référé liberté au profit de l'association pour atteinte à la liberté d'association et demande à la ville de cesser le processus de municipalisation. **Par une ordonnance du 22 décembre, le tribunal administratif de Dijon condamne la Ville de Sens pour atteinte grave à la liberté d'association** et lui enjoint de mettre un terme à son processus de municipalisation. Madame FORT, maire de Sens ne tient aucun compte de cette décision judiciaire.

La ville de Sens a à nouveau été condamné pour atteinte grave à la liberté d'association et à la liberté de réunion par une ordonnance du 30 décembre 2016 qui a annulé l'arrêté municipal du 27 décembre interdisant l'organisation du réveillon du nouvel an et le maintien dans les lieux à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui se fondait notamment sur le fait que l'association serait occupant sans droit ni titre au 1^{er} janvier 2017.

Malgré ces décisions, en date du 5 janvier 2017, **la députée maire de Sens poursuit ses actes de harcèlement** et fait intervenir sa police municipale, accompagnée d'un serrurier pour changer les serrures de la salle de la Fabrique, salle polyvalente qui accueille des activités danses et théâtre ainsi que des spectacles. Cette intervention a été réalisée sans titre ni autorisation du juge, et constitue à nouveau une voie de fait.

Afin d'éviter toute nouvelle tentative, les salariés et bénévoles occupent désormais les lieux.

A ce sujet, nous tenons à préciser que la mise en demeure du 5 janvier est nulle et de nul effet. Elle est d'ailleurs fondée juridiquement sur la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2016 qui a été publié le 5 janvier sans faire mention que la décision de municipalisation avait été interdite par le tribunal administratif de Dijon, et la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 qui n'existe pas puisqu'elle a été retirée.

Cela montre le peu de sérieux de Madame FORT sur le plan juridique. Et pour cause, elle ne pratique que la voie de fait, qui, par définition, n'a pas besoin de cadrage préalable sur le plan juridique

Le Député Maire de Sens refuse tout dialogue, l'association a demandé l'aide des médias nationaux pour combattre une atteinte à la liberté d'expression, dans un lieu qui ne cherche qu'à développer le lien social pour une société plus solidaire. Le samedi 21 janvier, Le Monde a consacré une chronique « Qui veut la peau des MJC ? » et évoque notre situation.

Aujourd'hui, **pour défendre nos intérêts**, nous avons créé un **syndicat des personnels des entreprises d'éducation populaire et culturelles du Grand sénonais** dont nous attendons toujours le retour du récépissé de déclaration déposé en mairie il y a une semaine. Nous invitons d'ailleurs les personnels qui travaillent dans des établissements qui œuvrent dans le champ de l'éducation et de la culture à rejoindre ce mouvement pour faire respecter le droit sur notre territoire.

Nous souhaitons également informer le public sénonais que nous sommes à leur disposition pour répondre à leurs questions.

Trop de mensonges circulent :

- **NON** le Conseil départemental et le Conseil Régionale n'ont pas baissé les subventions
 - **NON** la MJC ne perçoit pas 400 000€ de subvention mais 156400€ pour son fonctionnement
 - **NON** la MJC n'a pas enregistré de baisse de ses adhérents puisque depuis 2002 nous sommes entre 1000 et 1200 adhérents en fonction des activités proposées
 - **NON** la MJC n'a pas la jouissance exclusive des locaux puisqu'elle les mutualise avec plus de 30 associations partenaires et soutien le monde associatif local comme cela figure dans son projet associatif.
 - **OUI** Madame Fort, la MJC a respecté ses engagements envers la jeunesse et est inscrite dans le cadre de la politique de la ville depuis près de 20 ans
- et nous pouvons poursuivre cette liste.

Sans compter que dernièrement **Madame FORT communique sur le principe d'égalité entre les associations, mais discrimine l'association MJC en n'annonçant plus ses manifestations et en ne l'invitant pas à la « nuit des bénévoles.**

Nous vivons un cauchemar et nous avons hâte de nous réveiller. La mairie devrait être fière de notre travail et devrait l'exploiter pour le rayonnement de la ville de Sens. C'était pourtant le cas lors de son premier mandat. Quel gâchis !

Pour les salariés de l'association MJC,
le syndicat des entreprises d'Éducation populaire et culturelles du Grand sénonais